

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 8 JUIN 1978
DÉCRET N° 78/437 /MJT.SGFPT.DFP 6/3/78
portant reclassement et nomination de Mr.
OBOUKANGONGO Pierre, Agent de Culture
5° échelon.-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les moda-
lités d'intégration des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A I des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 règlementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan ;
(/u le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u l'Ordonnance n° 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du
Congo ;
(/u l'arrêté n° 4002/MF.DGT.DGAPE du 20.10.1968 accordant une
prolongation de stage à Messieurs OBOUKANGONGO Pierre-Claver,
ONDZIE Jean et GALOISY Pierre-Louis admis au BEMT et en seconde
Technique Agricole du Lycée Technique de Brazzaville ;
(/u l'arrêté n° 1062/BB du 1.3.1975 portant promotion des
fonctionnaires des cadres de la catégorie D des Services Techniques
(Agriculture-Elevage) Avancement 1974 ;
(/u la lettre n° 86/SGER du 10 Janvier 1978 du Secrétaire
Général à l'Economie Rurale ;

D E C R E T E :

... / ...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.60 susvisé, Monsieur OBOUKANGONGO Pierre, Agent de Culture 5° échelon, indice 390 des cadres de la catégorie D, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service au Secrétariat Général à l'Economie Rurale à B/ville, titulaire de l'Attestation du Diplôme de l'Institut Supérieur des Sciences Agro-Pastorales de la Havane, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au Grade d'Ingénieur 1° échelon, indice 830 ACC:NEANT.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 8 JUIN 1978

PAR LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU
COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA./-

P/ LE MINISTRE DE L'ECONOMIE RURALE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES.

Col. F.X. KATANI./-

Henri LOPES./-

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL

AMPLIATIONS:

JORPC.	1
BGFPT.DFP.	3
D.B.	3
OCF.	1
SGER.	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2

Alphonse MOUSSOU-POUATI./-